

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/20/03/01

Date de convocation :

16/03/2026

Objet de la délibération :

Détermination du
nombre d'adjoints

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

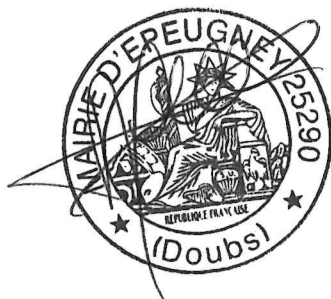
27/03/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

16/03/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le vingt mars à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. LAFON Régis
doyen d'âge.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume
CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick
CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno
PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, M. Sébastien
TRUCHOT, M. Romuald TAUVERON, Mme Gaëlle
MARTA, M. Régis LAFON, Mme Muriel TAUVERON,
M. Daniel PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absent excusé : Mme Lola BÜHLER

Procuration : Mme Lola BÜHLER à M. Sébastien
TRUCHOT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
notamment son article L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement
déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder
30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un
effectif maximum de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à

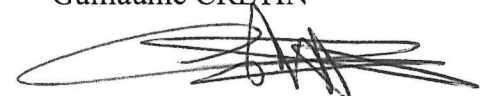
l'unanimité des membres présents et représentés,
d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 025-212502207-20260320-2026200301-DE